



L'Agence du Centre
18, rue Saint Guilhem
34000 MONTPELLIER
Tél : 04.99.610.610

BAREME HONORAIRES TRANSACTION TTC* au 01/04/2022

Prix de Vente du Bien	Honoraires TTC Maximums – charge Vendeur ou Acquéreur
Stationnements et annexes vendus seuls : parking/garage /box /cave/cellier	Forfait maximum 2000 € (tous prix de vente)
De 0 à 70 000 €	Forfait maximum 6000 €
De 70 001€ à 95 000 €	Forfait maximum 7000 €
De 95 001€ à 145 000 €	8 % TTC du prix de vente maximum
De 145 001 € à 200 000 €	7 % TTC du prix de vente maximum
De 200 001€ à 350 000 €	6 % TTC du prix de vente maximum
De 350 001 € à 650 000 €	5 % TTC du prix de vente maximum
A partir de 650 001€ et au delà	4.5 % TTC du prix de vente maximum

* **Les prix maximums TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20 %**
La remise d'une note est obligatoire

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante
SARL DUCENTRE au capital de 15 000 € - RCS Montpellier 517 534 442 000 10
Carte professionnelle n° CPI 34022018000023845 Transaction - Gestion délivrée par CCI de l'Hérault
Caisse de Garantie GALIAN n° 42063 V - 140 000 € - 89 rue de la Boétie 75008 Paris
www.century21.fr

BAREME HONORAIRES DE GESTION

Baux Habitation, Mixtes, Meublés et autres baux au 15/09/2014

GESTION LOCATIVE	H.T	T.T.C
Gestion locative / Arrêté des comptes mensuels (base quittancement)	7.08 %	8.50 % Maximum
Garantie loyers impayés, protection juridique et détériorations immobilières (base quittancement)	2.08 %	2.50 % Maximum
Vacance locative – sur agrément au préalable (base quittancement)	2.08%	2.50% Maximum
Frais de constitution et de suivi de dossier contentieux locataire (dossier huissier, avocat...) hors souscription d'un contrat assurances loyers impayés (facturation à l'heure)	62.50 €	75.00 € Maximum
Frais de constitution et de suivi de dossiers : ANAH, ARIM, Urbanisme, Sinistres assurance hors contentieux (forfait)	62.50 €	75.00 € Maximum
Vacation et acte divers hors mission de gestion (facturation à l'heure)	62.50 €	75.00 € Maximum
Avenant modificatif bail en cours de bail (forfait à la charge du demandeur)	125 €	150.00 € Maximum

Les prix Maximums TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20 %

BAREME HONORAIRES DE LOCATION

Baux Habitation, Mixtes(1) et Meublés(1) au 01/04/2022 :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (Prix au mètre carré de surface habitable) : 12 € TTC /m² en Zone très tendue, 10 € TTC /m² en Zone tendue, 8 € TTC /m² reste du territoire

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux (Prix au mètre carré de surface habitable) : 3 € TTC /m² toutes zones

Honoraires Maximums à la charge du Locataire :

Première mise en location du bien : 5% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de :

Honoraires maximums de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC /m ² en zone très tendue 10 € TTC /m ² en zone tendue 8 € TTC /m ² reste du territoire
Honoraires maximums de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Les suivantes : 8% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de :

Honoraires maximums de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC /m ² en zone très tendue 10 € TTC /m ² en zone tendue 8 € TTC /m ² reste du territoire
Honoraires maximums de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires Maximums à la charge du bailleur :

- Première mise en location du bien : 5% TTC du loyer annuel hors charges
- Les suivantes : 8% TTC du loyer annuel hors charges - ventilés entre :

Honoraires maximums de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC /m ² en zone très tendue 10 € TTC /m ² en zone tendue 8 € TTC /m ² reste du territoire
Honoraires maximums de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC
Honoraires de négociation et d'entremise	Au-delà

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires maximums ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

AUTRES BAUX :

16 % TTC maximum du loyer annuel hors charges partagés entre Locataire et Propriétaire

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante
SARL DUCENTRE au capital de 15 000 € - RC Montpellier 517 534 442 00010
Carte Professionnelle n° CPl 34022018000023845 Transaction - Gestion délivrée par CCI de l'Hérault
Caisse de Garantie Galien n° 42063 V - 89 rue de la Boétie 75008 PARIS
www.century21-eds-montpellier.com ou www.century21.fr